

Rapport des Administrateurs concernant FINIMO en 2018

Durant l'année 2018, FINIMO a poursuivi l'ensemble des dossiers initiés par le passé.

La gestion financière des différentes étapes de montée en puissance (MOU) dans le capital du GRD Ores structure le profil financier de FINIMO et est étudié tout au long de l'année au regard des prévisions de rémunérations des immobilisations financières mais aussi du poids de la dette (dégressif au fur et à mesure) des engagements financiers mais également des futures restructurations des modules d'emprunt y relatifs.

Les Administrateurs ont établi un plan stratégique et un rapport annuel où sont détaillés les activités de l'intercommunale.

Paysage énergétique

En 2018, FINIMO s'est penché sur la réflexion autour de la restructuration du paysage énergétique flamand : fusionner les structures opérationnelles GRD Eandis et Infrac en FLUVIUS avec un transfert des actifs que détenait les IPF flamandes dans les GRD ; ces derniers étant par la suite dissoute avec un transfert d'actifs vers Ziefer.

Certaines dispositions ont ainsi été prises concernant des modifications de statuts et des mécanismes de renonciation de droits de préemption des actionnaires d'une même catégorie d'associés (dont FINIMO) dans les structures holding comme PubliT, PubliGaz et Socofe.

Pour FINIMO, il s'agissait d'appuyer l'opération dans sa globalité au travers de la renonciation au droit de préemption en PubliGaz moyennant l'approbation des modifications statutaires en PubliT.

Afin de préciser le contexte :

- Finimo détient des participations en Publi T qui est un holding belge se focalisant sur la transmission d'électricité à haute tension et gérant la participation du pôle communale d'ELIA à hauteur de près de 45% ;
- Finimo détient des participations en PubliGaz qui est un holding belge se focalisant sur la transmission de gaz naturel et qui gère les participations des communes et intercommunales en FLUXYS à hauteur de plus de 77%.

Concernant la SOCOFE, dans le cadre du paysage énergétique wallon, certaines dispositions ont également été prises.

Dans le cadre de la réorganisation du groupe Publifin/Nethys, la SOCOFE souhaitait pouvoir disposer des parts détenues par Nethys en Publi-T et Publigaz par une opération de transfert.

Comme la SOCOFE est déjà associée en Publi-T et Publigaz, cette cession est libre et ne demande pas l'approbation des organes de Publi-T et Publigaz.

Cependant, pour qu'elle se réalise, il convenait d'obtenir l'accord de l'ensemble des associés wallons quant au renoncement de leur droit de préemption.

FINIMO a marqué son approbation sur la renonciation au droit de préemption et a marqué son accord de principe sur le projet de MoU (nouvelles actions SOCOFE en échange des parts en Publi-T et Publigaz) pour autant que l'intercommunale soit assurée du maintien à long terme de la politique des dividendes et du niveau de ceux-ci. Ce dossier occupera FINIMO en 2019.

L'idée générale est de mettre sur pied un outil régional de référence dans la gestion des réseaux de transport d'énergie qui permettrait une clarification et un renforcement du paysage énergétique wallon, à la comparaison telle qu'explicité ci-avant du paysage énergétique flamand.

Décret du 28 mars 2018

L'année 2018 de FINIMO a aussi été rythmée au regard du décret du 28 mars 2018 visant à renforcer la gouvernance et ses processus au sein des structures publiques.

Dès lors, en juin 2018, une Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé une série de modifications statutaires en FINIMO en application du décret modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Ces modifications répondent aux nouvelles dispositions prises par le Parlement Wallon dans le cadre de la bonne gouvernance et transparence s'appliquant, concernant FINIMO, aux intercommunales.

Corolairement à l'ensemble des modifications reprises dans les statuts, de nouvelles dispositions ont été adaptées et appliquées en FINIMO notamment concernant les organes de gestion, le règlement d'ordre intérieur et les délégations de pouvoir.

Un renouvellement du Conseil d'Administration a également eu lieu en juin 2018 et FINIMO a procédé à la mise en place (de facto ou en renouvellement) d'un bureau exécutif, d'un comité d'audit et d'un comité de rémunération avec la mise à jour complète des règlements d'ordre intérieur y relatifs.

Un listing complet et détaillé a été créé concernant les délégations de pouvoir et les pouvoirs de signature sur les comptes de FINIMO.

Ores

FINIMO s'est également penché en 2018 sur ses participations en immobilisations financières en ORES : disposition des parts, le cash out généré par celles-ci ainsi que le principe de la recapitalisation.

En effet, et de manière récurrente, les IPF avaient sollicité le GIE afin d'interroger Ores sur la vision financière de la structure, et spécifiquement la politique de dividende afin de pouvoir adapter les données financières dans les plans stratégiques.

Cash Out et principe de recapitalisation

Une réflexion a été menée pour transiter d'une rémunération basée sur un niveau de fonds propres réel (principe du 33% FP/RAB) vers un ratio normatif traduisant une rémunération équitable indépendante de la structure financière des secteurs d'Ores Assets.

De manière synthétique, les objets de réflexion encadrant la nouvelle méthodologie tarifaire sont :

- optimisation des fonds propres (FP) ;
- garder une maîtrise totale sur Ores Assets au regard des covenants/engagements financiers ;
- une composition des FP ne faisant plus de distinction entre les parts A et les parts R ;
- une politique de dividendes basée sur une équité entre les actionnaires ;
- une étude au niveau du principe des recapitalisations annuelles

Finimo a également approfondi la notion de proposition bénéficiaire, vecteur principal de source de revenus.

Le niveau de fonds propres a un impact sur le coût de la dette et la capacité à se financer. Au niveau d'Ores, la dette est mutualisée et bénéficie de la solidarité des secteurs surcapitalisés, où le niveau de fonds propres est plus important. Dans la situation inverse, certains secteurs souffriraient de coûts de financement plus élevés que le coût moyen d'Ores et donc, in fine, pénaliserait le taux de rendement des fonds propres.

Dès lors, la solidarité entre les secteurs est indispensable au maintien d'un coût de financement et du coût de la dette qui joue également sur le niveau du rendement des fonds propres.

- > un taux de rendement identique pour tous les actionnaires implique une mutualisation du bénéfice généré par les activités afin de répartir le résultat entre actionnaires sur base de leur détention de fonds propres, sans impact tarifaire sur les secteurs.
- Avantage : cela permet au secteur sous capitalisés de ne pas devoir recapitaliser via des politiques de mises en réserves contraignantes grevant les dividendes ou via l'émission de nouvelles parts (principe de la recapitalisation) à souscrire par les IPF, qui sont dans ce cas souvent les plus endettées.
- Si FINIMO restait seule, elle devrait augmenter ses fonds propres de 6,7 millions d'euros pour le secteur électricité.

Une politique de mise en réserve maîtrisée permet, dès lors, d'atteindre un maintien de niveau de fonds propres idéal pour la solidité de la structure générale d'Ores et des principes énoncés ci-dessus. La proposition se base sur une mise en réserve équivalente à 30% du bénéfice sans plus aucune recapitalisation avec un pay out de 70%.

Moyenne 2012-2016 de mise en réserves : 15,82%

Moyenne 2012-2016 de recapitalisation en cash : 15,51%

Réflexions sur les catégories de participation

La différenciation entre le type de parts (A et R) n'avait plus lieu d'être au regard du nouveau mode de calcul du WACC (coût moyen pondéré du capital) par la RAB (valeur du réseau).

Le niveau idéal des fonds propres suppose une pérennité des fonds propres : il s'agit d'incorporer les réserves disponibles au capital et de transformer les parts R en parts A afin de ne pas déséquilibrer le poids de chaque secteur. Dès 2019, un nouveau mécanisme réglementaire sera imposé par le régulateur et mettre fin au principe de répartition 1/3 - 2/3 (FP/RAB) laissant la liberté aux GRD de déterminer eux-mêmes la hauteur de leurs FP.

Marché groupé énergie : consultant en énergie

En 2018, FINIMO s'est penché sur les premières étapes relatives à l'organisation du prochain marché groupé énergie pour les années 2020, 2021 et 2022.

FINIMO organise depuis de nombreuses années des marchés groupés en énergie : il s'agit d'obtenir un effet d'économie d'échelle au travers d'un volume de consommation plus important calculé au travers du profil énergétique de nos communes et entités associées au dit marché.

Une procédure de marché de service a dès lors été réalisée afin de sélectionner un consultant en énergie qui sera chargé de rédiger le cahier spécial des charges (et ses annexes techniques) destiné à la soumission en fourniture d'énergie, mais aussi, par la suite, de la réception des offres de fourniture, l'analyse de celles-ci, le rapport de synthèse et le suivi du marché au regard des critères repris dans le CS consultance.

SYNTHESE DES COMPTES ANNUELS 2018

Actif :

Les immobilisations financières enregistrent les actions et parts détenues par FINIMO, dans :

- ORES Assets secteur Verviers en électricité et en gaz ;
- ORES Assets secteur commun en électricité et en gaz ;
- ORES SCRL;
- Publigaz;
- Publi-T ;
- SOCOFE ;
- GIE IPFW ;

Au 31/12/2018, les valeurs disponibles s'élevaient à 6.567K €.

Passif :

Les capitaux propres sont de 64.138K €.

Le montant du capital souscrit en FINIMO est composé d'une partie fixe (19K€) et d'une partie variable (souscrit et libéré de 50.205K€).

Les réserves disponibles au 31/12/2018 sont de 13.926K €.

Les dettes à plus d'un an (26.060K €) sont constituées :

- de la partie long terme des emprunts contractés, au cours des exercices antérieures pour financer la montée en puissance, auprès de Belfius pour financer la montée en puissance de FINIMO dans les prises de participations d'ORES Assets SCRL pour un montant de 7.714 K€.
- de la partie long terme des emprunts contractés, en 2016 pour financer l'acquisition des parts OREST Assets SCRL détenue par Electrabel pour un montant de 18.346 K€, répartie auprès des institutions financières de la manière suivante :
 - Belfius : 7.111 K€ ;

- BNP : 2.061 K€ ;
- ING : 5.049 K€ ;
- CBC : 4.125 K€.

Les dettes à un an au plus contiennent sont constituées :

- de la partie court terme de l'emprunt Belfius pour financer la montée en puissance de FINIMO dans les prises de participations d'ORES Assets SCRL pour un montant de 1.254 K€ ;
- de la partie court terme des emprunts pour financer l'acquisition des parts OREST Assets SCRL détenue par Electrabel pour un montant de 635 K€, répartie auprès des institutions financières de la manière suivante :
 - Belfius : 159 K€ ;
 - BNP : 159 K€ ;
 - CBC : 317 K€.

Compte de résultats :

Les produits financiers (4.322K €) se décomposent globalement de la manière suivante :

- 3.735K € sur les parts A Ores Assets parts A (électricité et gaz) ;
- 102K € sur les parts du secteur commun en Ores Assets (électricité et gaz).
- 301K € sur les titres Publigaz.
- 176K € sur les titres Publi-T.
- 7K € sur les titres SOCOFE.
- 1K produits des actifs circulants

Comptes de résultats par secteur

Secteur de compte 2 :

Les produits s'élèvent à 501.660,47€ et se constituent essentiellement des dividendes de prises de participations en PubliGaz, PubliT et Socofe.

Les charges, composées des SBD (bâtiments, honoraires, rémunérations et charges sociales...) s'élèvent à 238.924,09€.

Le résultat du secteur de compte 2 est de 262.736,38€.

Secteur de compte 3 :

Les produits s'élèvent à 3.836.311,33€ et se constituent essentiellement des dividendes de prises de participations en ORES.

Les charges, composées des intérêts d'emprunts relatifs au financement des immobilisations financières en ORES, s'élèvent à 492.288,91€.

Le résultat du secteur de compte 3 est de 3.344.801,56€.

Résultat de l'exercice:

Le résultat de l'exercice se clôturant au 31/12/2018 s'élève à 3.605K €

Hamid Abbi
23/09/2019

F. BREUWER
24.09.2019

